

CAPL du 12/07/2013 :Déclaration liminaire
Mutations B au 01/09/2013

Monsieur le Président,

Cette CAPL se tient aujourd'hui dans un contexte social difficile et inquiétant pour l'avenir des agents de la DGFIP.

Après le DOS (document d'orientation stratégique) en 2009, après les GEM (groupes d'expression métier) en 2012, voici donc la démarche stratégique initiée par le Directeur Général pour justifier les futures restructurations et suppressions d'emplois (2023 en 2013).

Le Directeur Général élabore sa « démarche stratégique » en conformité avec l'acte III de la décentralisation et c'est ainsi que la synthèse d'étape des remontées du réseau préconise :

« une **réorganisation** à terme du réseau des petites structures conservées en milieu rural (trésoreries, SIE/SIP) en les **fusionnant**, ou en les **rapprochant** par bloc de deux ou trois avec désignation d'un service chef de file. **Fusionner** les services de même nature implantés sur le même site, faire évoluer le maillage des trésoreries sur la base de la carte intercommunale, **regrouper** les SIP d'un même site.... »

F.O.-DGFIP considère, et toutes les informations actuelles le confirment, que cette démarche est un danger mortel pour l'ensemble des missions de notre Administration.

Sur le mouvement de mutations B :

La CAPL de ce jour, convoquée dans des délais restreints pénalise les représentants des personnels dans leur rôle d'information des agents qui demandent une mutation.

**Lors de la fusion, le Directeur Général avait affirmé que l'harmonisation des règles de gestion se ferait selon je cite : « le mieux- disant des 2 filières »
Chaque agent mesure aujourd'hui le contenu de cette promesse.**

La Direction générale a en effet décidé arbitrairement de la suppression du mouvement du 01/04/2014 pour les agents B et C ,après la suppression du mouvement A du 01/03/2013 au motif de la mise en place des RAN (Résidence d'Affectation Nationale).

FO-DGIP dénonce cette mesure qui prive les agents d'une possibilité de mutation supplémentaire.

FO-DGFIP rappelle son attachement au droit à mutation pour tout agent.

FO-DGFIP revendique :

- Le maintien de 2 véritables mouvements de mutation par an.
- Le droit au retour dans le département d'origine pour les agents C promus par concours ou liste d'aptitude en catégorie B.
- l'arrêt des suppressions d'emplois qui amplifient la dégradation de nos conditions de travail.
- l'arrêt de la démarche stratégique synonyme de restructurations et de danger pour nos missions.

FO-DGFIP demande que cette CAPL soit en conséquence l'occasion de donner satisfaction aux demandes des agents sans avoir à attendre la prochaine échéance du 01/09/2014.

Vous trouverez au verso, le compte-rendu de cette CAPL avec les listes nominatives des mouvements B .